



COOPÉRER  
SANS  
FRONTIÈRES

L'UNION BENELUX  
EST UNE COOPÉRATION  
INTERGOUVERNEMENTALE  
ENTRE LA BELGIQUE, LES PAYS-BAS  
ET LE LUXEMBURG

BRÈVE HISTOIRE  
DU BENELUX

C'est durant la Seconde Guerre mondiale que les gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois décidèrent de coopérer étroitement. Le Benelux démarra en 1944 sous la forme d'une union douanière. C'est ainsi que les trois partenaires prirent l'initiative des toutes premières démarches vers l'intégration européenne. En 1958, l'union douanière entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg déboucha sur le Traité instituant l'Union économique Benelux, qui impliquait un élargissement et un approfondissement de la coopération économique.

Le 17 juin 2008, un nouveau Traité Benelux a été signé. Désormais, la coopération se concentrera sur : le marché intérieur et l'union économique, le développement durable, la justice et les affaires intérieures.

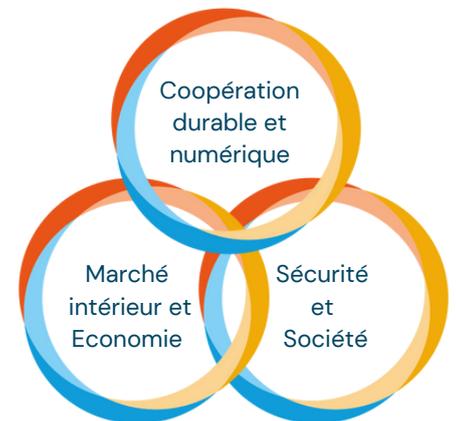
DONNÉES ÉCONOMIQUE

Le Benelux est une région économique florissante : 9,9 % du PIB 27 de l'UE y est produit sur 1,7 % de la superficie de l'UE regroupant 6,6 % de sa population.

29,6 MILLION D'HABITANTS



THÈMES CLÉS  
DE LA COOPÉRATION



POURQUOI L'UNION  
BENELUX ?

- L'Union Benelux réalise des projets ayant un impact positif pour les citoyens, les entrepreneurs et les autorités.
- La croissance économique est stimulée grâce à la suppression des barrières.
- Une coopération plus étroite permet une approche efficace de la sécurité.
- L'Union Benelux est un laboratoire pour l'Union européenne.

CONSULTEZ NOTRE SITE



[www.benelux.int](http://www.benelux.int)

